



Garde d'un demi-frère suite au décès de notre père

Par **Nalou**, le **04/08/2012** à **00:59**

Bonjour,

Mon père est décédé récemment. Nous sommes 3 enfants. Deux, majeurs, d'une première union et un, mineur, d'une deuxième union. Notre demi-frère mineur, 13 ans, Raphaël, vivait depuis 6 ans avec son père, puisque séparé de la mère, qui est devenue alcoolique et qui a eu un deuxième enfant (3 ans), avec un autre homme, et qui n'a pas la garde de ce deuxième enfant.

Depuis le décès de notre père, Raphaël a dû retourner vivre chez sa mère. Il le vit très mal. Elle aime son fils, mais elle le sait aussi plus heureux avec Lionel, mon frère, avec lequel Raphaël a grandi. Elle ne peut pas s'occuper de Raphaël et est d'accord pour se déchoir de ses droits parentaux au profit de Lionel.

Quelles démarches doit-on entreprendre afin que mon frère bénéficie des droits parentaux sur mon demi-frère ?

La mère de Raphaël a des réactions imprévisibles, et nous craignons qu'en le prenant chez l'un d'entre nous sans la déchéance de ses droits parentaux, elle puisse nous accuser d'enlèvement.

Quels risques prenons-nous en accueillant Raphaël chez nous ?

Je vous remercie de bien vouloir nous aider. La situation est insupportable. En plus d'avoir perdu mon père, je sais mon petit frère en souffrance et je me sens impuissante. C'est un gosse adorable qui n'est pas un délinquant, et qui a besoin aujourd'hui de retrouver une stabilité affective et un univers familial.